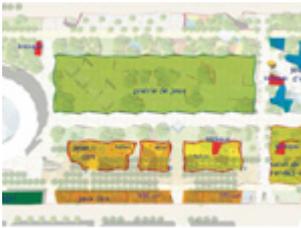


David Mangin remanie son projet pour le jardin des Halles de Paris



Vue de Saint Eustache depuis les aires de jeux (cliquez sur l'image pour voir une vue de la prairie depuis la lisière Nord).



Plan programme du Jardin des Halles après la concertation (cliquez sur l'image pour l'agrandir).

Chargé de la conception et de la réalisation du jardin des Halles, l'architecte David Mangin (1) présentera, le 21 mai, une nouvelle mouture de son projet. Les modifications apportées à la première proposition, qui date de juin 2006, résultent des remarques et des demandes formulées par les associations dans le cadre de la concertation mise en place par la Ville de Paris. Ces ajustements ne remettent pas en cause les lignes directrices du projet : un jardin unitaire de 4,3 ha, de plain-pied, aux multiples usages, organisé autour d'un mail central reliant la Bourse du Commerce au futur Carreau et agrémenté d'une grande pelouse (12 000 m² accessibles contre 3 500 m² aujourd'hui). De même, le concept de résille est maintenu. "Le jardin est organisé sur la base de modules de 60 m² chacun. Ils peuvent être assemblés par deux, trois ou quatre, abaissés ou surélevés, de manière à créer des atolls, des jeux d'enfants, des événements éphémères...", rappelle le paysagiste Philippe Raguin.

Surfaces de jeux équivalentes

Par rapport au projet initial, les principales évolutions portent sur la réduction de la largeur du mail central et des emprises réservées à la Direction de la propreté, des jardins et des espaces verts ; l'aménagement d'une nouvelle liaison nord-sud devant la Bourse du Commerce ; l'implantation d'un kiosque à musique ; la création d'emmarchements devant l'église Saint-Eustache pour rappeler la petite place amphithéâtre René Cassin vouée à la démolition ; l'intégration des terrasses dans le futur Carreau. Quant au jardin d'enfants Lalanne, que certaines associations voudraient conserver, sa suppression est confirmée. En contrepartie, des surfaces de jeux équivalentes à celles existantes sont reconstituées (3 670 m²). "Toutes les fonctionnalités du jardin sont maintenues mais sous des formes différentes dans un espace reconçu et plus accessible à tous", commente Yves Contassot, adjoint au maire de Paris, chargé de l'environnement.

Interface avec le Carreau

La concertation va désormais se poursuivre sur la base de ce projet remanié. Le 29 juin, un élément nouveau interviendra avec le choix de l'architecte lauréat pour la réalisation du Carreau des Halles. "Nous devons alors gérer l'interface avec le jardin", souligne David Mangin. Selon l'adjoint au maire de Paris, les travaux d'aménagement du jardin pourraient démarrer en 2009 pour une livraison en 2011-2012. Le chantier devrait se dérouler en même temps que celui du Carreau.

Nathalie Moutarde

(1) L'équipe Seura/David Mangin a remporté, en décembre 2004, le marché de définition lancé pour le réaménagement du quartier des Halles. Elle est également composée de Philippe Raguin (paysagiste) ; Light Cibles-Louis Clair (concepteur lumière), Bérénice (programmiste), ETC-Philippe Massé (déplacements), Séchaud & Bossuyt (BET). Elle s'est vue confier plusieurs marchés parmi lesquels la maîtrise d'œuvre urbaine du projet de réaménagement du quartier et la conception et la réalisation du nouveau jardin.

(11/05/2007)